

## Préfecture du Cher Administration publique

- 📍 Place Marcel Plaisant 18000 Bourges
- ☎ 02 48 67 18 18
- ✉ <https://www.cher.gouv.fr/Nous-contacter>
- 🌐 <http://www.cher.gouv.fr>



### Informations sur l'accessibilité aux personnes handicapées

#### Transport et stationnement

- Transport en commun à proximité :  
Par bus :
  - Transports en commun urbains Lignes 4 - 11 : arrêt "EUROPE ANDRÉ MALRAUX", "EUROPE" ou la Navette arrêt "VICTOR HUGO", plus d'informations (tarifs, horaires, plans, ...) sur <https://www.agglobus.com/>
  - Lignes départementales (communes/Bourges) sur <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/>
- Pas de places de parking au sein de l'établissement
- Places de parking à proximité comprenant des places adaptées et réservées

#### Chemin vers l'entrée

- Pas de bande de guidage
- Chemin extérieur de plain pied
- Revêtement adapté au passage d'un fauteuil roulant
- Présence d'une pente légère
- Largeur minimale de 90 cm sur tout le chemin

#### Entrée

- Entrée bien visible
- Porte automatique battante
- Largeur d'au moins 80 cm
- La porte d'entrée n'est pas vitrée
- Entrée de plain pied
- Aide humaine possible
- Interphone
- Pas d'entrée dédiée aux personnes en situation de handicap

#### Accueil et équipement

- Accueil à proximité directe de l'entrée
- Présence de 3 marches montantes pour atteindre l'accueil
- Pas de rampe fixe ou amovible
- Largeur minimale de 90 cm sur toute la circulation menant à l'accueil
- Personnels sensibilisés ou formés
- Pas d'audiodescription
- Toilettes adaptées

## **Registre d'accessibilité et conformité**

- Déclaré conforme à la réglementation

### **Commentaire**

- Le public doit se présenter à l'interphone au niveau du portillon de la grille de la place Marcel Plaisant.  
Le gardien déclenchera l'ouverture automatique du portillon et sur identification d'une personne PMR, se déplacera pour gérer son accueil (car présence de marches en entrée et en intérieur sous dérogation).

Il est conseillé de prendre RdV au coordonnées de contact et de signaler les handicaps éventuels.

Salles de réunion accessibles aux PMR.

Les services non accessibles s'y déplaceront pour recevoir les PMR.